Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_092-DE

PETITE-ENFANCE

ENFANCE JEUNESSE

DCC26-092

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS D'EVEIL DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) DE ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

Madame Chrystelle BADOUD, Vice-présidente en charge de la Petite-Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le règlement de fonctionnement des ateliers du Relais Petite Enfance a été mis à jour en 2022 suite à l'actualisation des missions du service, encadrées par le référentiel CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la circulaire N°201-014 et le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatifs aux Relais Petite Enfance. **De nouvelles modalités de fonctionnement des ateliers nécessitent la mise à jour de ce règlement.**

2. ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Il s'en suit une nécessaire **actualisation du règlement de fonctionnement des ateliers d'éveil du RPE** (dont le projet est joint en annexe) en prévoyant notamment les modalités d'inscriptions et les conditions d'accueil.

- **Inscription aux ateliers sur le portail pro :** gramweb.
  Le relais petite enfance possède un logiciel métier de la société LIGER. Afin de faciliter la gestion des inscriptions aux différents temps d'ateliers et soirées organisés par le RPE, RAFCOM a souscrit à un abonnement au « portail pro-famille » de ce logiciel afin que les professionnelles puissent être autonomes dans la gestion de leurs inscriptions et mise à jour de leurs disponibilités.
  Il convient donc de mettre à jour ces modalités d'inscription sur le règlement de fonctionnement.

- **Respect de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** : depuis l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, il convient de l'ajouter au règlement de fonctionnement et de l'afficher dans tous les espaces où le RPE anime ses ateliers.

- **Interdiction d'exposer les enfants de – de 3 ans aux écrans** en application de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant : mise à jour du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance afin d'y acter l'interdiction d'exposition des enfants aux écrans et d'encadrer strictement l'usage des téléphones portables par les professionnels aux seules urgences et prises de vues pédagogiques autorisées. Un pictogramme « stop au téléphone » sera également affiché dans les espaces où le RPE anime ses ateliers.



Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_092-DE

Il vous est donc proposé :

- *De modifier,* ***à compter du 1er septembre 2026****, le* ***règlement de fonctionnement des ateliers d'éveil du Relais petite Enfance de Roche aux Fées Communauté,*** *ci-joint ;*

- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_092-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 23 juin 2026, s'est réuni le 2 juillet 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente -2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY
RETIERS	MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

JANZE	Mme Jennifer MAILLARD, Mme Véronique PICOT, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Muriel HÉLARY
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI *(donne pouvoir à Mme Chrystelle BADOUD)*
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, *(donne pouvoir à M Thierry RESTIF)* M Benoît LUGAND, *(donne pouvoir à M Cédric LECELLIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 41 ; Voix pour : 41 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance

Signé par : Patrick HENRY
Date : 09/07/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

HENRY